



Convocation au conseil communautaire : 8 décembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 8 décembre 2023

Conseillers en exercice : 30

Conseillers présents : 24

Nombre de votants : 27

Présents : BENITO GARCIA Richard, BOUGNARD Valérie, BRECHKOFF Thibault, CHEVRIER Philippe, COIFFÉ Luc, DELHUMEAU-JAUD Fabienne, DELISEE Martine, FROUGIER Sylvie, GAILLOT Bruno, GAZEU Patrick, GUILBERT Éric, HUMBERT Micheline, HUOT Joseph, JOUTEUX Françoise, KAREHNKE Anne, LAVAUD Philippe, LIVENAI Patrick, MAZERAT Adrien, MONNEREAU Patrick, PARENT Michel, RABELLE Dominique, ROBILLARD Patrice, VILLAUTREIX Marie-Josée, VITET Françoise

Excusés : BRIES Sylvie, CHARTIER Chantal **pouvoir** à P.ROBILLARD, Christophe SUEUR **pouvoir** à M.DELISÉE, FERREIRA François **pouvoir** à F.JOUTEUX, MORANDEAU Yannick, SUEUR Christophe, VATON Rodolphe

5. VALIDATION ET ADOPTION DU « PLAN CLIMAT D'OLÉRON » POUR UNE DUREE DE 6 ANS

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 4 février 2015 affirmant l'engagement de la CDC de l'île d'Oléron en faveur de la transition énergétique ;

Vu la convention signée le 24 juin 2015 avec l'Etat labellisant l'île d'Oléron comme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui impose la réalisation d'un PCAET sur le territoire avant le 31 décembre 2018 ;

Vu l'article L. 229-26 et R. 229-53 du code de l'environnement ;

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 du Ministère de l'Environnement relatif au plan climat-air-énergie territorial ;

Vu l'arrêté du 4 août 2016 du Ministère de l'Environnement relatif au plan climat-air-énergie territorial ;

Vu la délibération du 17 décembre 2018 prescrivant le Plan Climat Energie Territorial ;

Vu la délibération du 7 février 2018 approuvant la vision, les objectifs et le plan d'actions énergie-climat 2019-2021 pour la labellisation Cit'ergie ;

Vu la délibération du 25 mai 2023 validant le projet de Plan Climat d'Oléron avant transmission pour avis aux service de l'Etat et enquête publique ;

Vu les avis du Préfet de Région en date du 10 août 2023, de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) en date du 22 septembre 2023 ;

Vu les commentaires recueillis suite à la consultation publique qui s'est déroulée du 20 octobre au 20 novembre 2023 ;

Considérant la nécessité d'adopter définitivement le Plan Climat d'Oléron.

Le territoire de la Communauté de communes de l'île d'Oléron (CCIO) subit déjà les conséquences du dérèglement climatique avec notamment une augmentation notable des températures moyennes de l'air et de l'eau, des épisodes de canicule, des sécheresses, des inondations... Il s'agit par ailleurs d'un territoire particulièrement vulnérable face à l'augmentation du niveau marin et aux risques de submersion.

La Communauté de communes de l'île d'Oléron s'est très tôt engagée dans une démarche d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique avec la volonté de réduire ses consommations énergétiques et ses émissions de Gaz à Effets de Serre d'une part, de développer les énergies renouvelables d'autre part.

La feuille de route « Oléron 2035 » réaffirme ces objectifs avec l'ambition de devenir « une île engagée, innovante et exemplaire ». Pour mener à bien cette ambition au regard de l'enjeu climatique, il est nécessaire de renforcer le volet « Climat-Air-Energie » de la feuille de route « Oléron 2035 » par la mise en place d'un véritable « Plan Climat d'Oléron ».

Le projet de Plan Climat a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 25 mai 2023. La procédure officielle prévoit ensuite la consultation pour avis des services de l'Etat puis du Public, ce qui a été réalisée avec succès. Il convient désormais de valider et d'adopter la version finale du « Plan Climat d'Oléron ».

Le projet de Plan Climat d'Oléron incluant son rapport sur les incidences environnementales a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 25 mai 2023 (n°017-241700624-20230525-250523_DCC4_1-DE). La procédure officielle de validation prévoyait ensuite la consultation pour avis des services de l'Etat puis du Public.

CONSULTATION DES SERVICES DE L'ETAT

L'ensemble des documents constitutifs du « Plan Climat d'Oléron » (Diagnostic, rapport final, plan d'action, l'Evaluation Environnementale Stratégique et l'outil de suivi) a été transmis pour avis aux services de l'Etat (Mission Régionale d'Autorité environnementale, Préfecture de Région, Région) le 15 juin 2023.

- Le Préfet de Région a rendu son avis le 21 août 2023.
- La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de Nouvelle-Aquitaine a rendu son avis le 22 septembre 2023.
- La Région Nouvelle-Aquitaine n'a pas renvoyé d'avis dans le délai de 3 mois ce qui constitue un avis favorable.

De manière générale, les autorités saluent la stratégie ambitieuse du Plan Climat d'Oléron et les efforts du territoire en matière de transition énergétique et écologique. Certaines remarques et critiques ont néanmoins été mentionnés. Celles-ci sont résumées en annexe de la présente délibération.

CONSULTATION PUBLIQUE

Le Plan Climat d'Oléron a ensuite été soumis à la consultation publique, selon les termes définis par l'article L.123-19 du Code de l'environnement, du 20 octobre au 20 novembre 2023.

L'ensemble des documents constitutifs (diagnostic, stratégie, plan d'actions, modalités de suivi et d'évaluation, évaluation environnementale stratégique), ainsi que les réponses apportées aux avis des Services de l'Etat susmentionnées, ont ainsi été mis à disposition sur le site de la Communauté de Communes.

Au terme de la consultation, 2 avis ont été réceptionnés auxquelles des réponses ont été apportées et figurent en annexe de la présente délibération.

ADOPTION DU PLAN CLIMAT D'OLÉRON

L'ensemble des étapes réglementaires pour la réalisation et la validation du Plan Climat a ainsi été réalisé. Sa mise en œuvre débutera dès 2024 pour une durée de 6 ans, avec une évaluation à mi-parcours.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve le Plan Climat d'Oléron, ci annexé ;

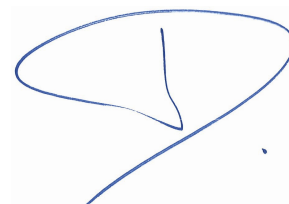
Autorise le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant ;

Acte la poursuite de l'animation territoriale autour du Plan Climat afin de créer une dynamique partagée autour des questions liées à la transition énergétique et au changement climatique, et de veiller à la mise en œuvre des actions par l'ensemble des acteurs du territoire.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 14 décembre 2023

Pour copie conforme

Le Président



Michel PARENT